



PREMIER MINISTRE
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



**PLAN QUINQUENNAL POUR
LE LOGEMENT D'ABORD**

JANVIER 2019

**PLAN QUINQUENNAL POUR LE LOGEMENT D'ABORD
ET LA LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME (2018-2022)
UN AN APRÈS ...**

Présenté le 11 septembre 2017 à Toulouse par le Président de la République, le plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) propose une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans-domicile. Il répond aux constats d'un sans-abrisme persistant en France et d'une saturation toujours croissante des dispositifs d'hébergement d'urgence dans les territoires. Cette nouvelle stratégie a pour ambition de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile d'ici 2022. Il s'agit de passer d'une réponse construite dans l'urgence s'appuyant majoritairement sur des places d'hébergement avec des parcours souvent longs et coûteux, à un accès direct au logement avec un accompagnement social adapté aux besoins des personnes.

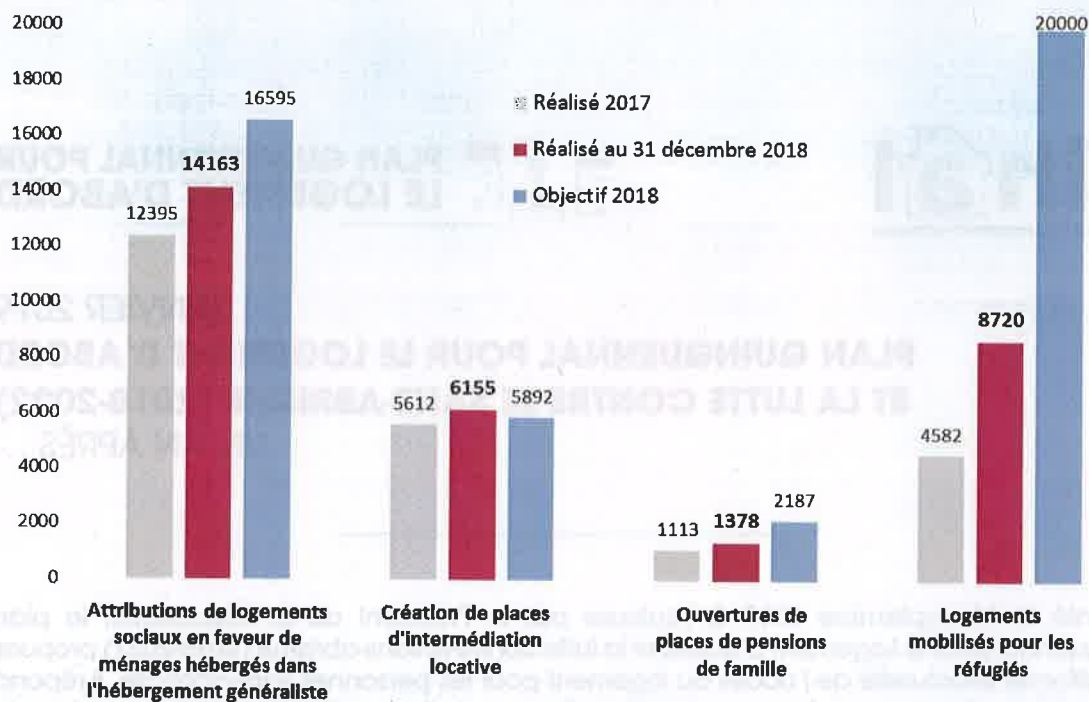
Les 60 mesures du plan Logement d'abord sont issues d'une large concertation durant laquelle près de 80 grands acteurs de l'hébergement et du logement ont été sollicités. De nombreuses mesures ont d'ores et déjà été engagées : l'Etat a publié le deuxième plan de prévention des expulsions locatives dans le but de limiter le recours au jugement et le nombre d'expulsions effectives, a inscrit la résorption des bidonvilles dans les stratégies territoriales par la circulaire du 25 janvier 2018, a déployé des moyens conséquents pour le logement des réfugiés et a renforcé, avec l'instruction du 4 juin, le dispositif d'intermédiation locative qui permet de sécuriser et simplifier la relation entre le locataire et le bailleur... En outre, 23 territoires (communes, intercommunalités ou départements) se sont engagés pour une mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'abord et se réunissent au sein d'un "Club des territoires" et d'un « Club des élus ». Les associations ont été largement associées au suivi du plan à travers le comité de pilotage, plusieurs groupes de travail et le groupe des experts.

Trois objectifs du plan Logement d'abord

1. Réduire drastiquement et durablement le nombre de personnes à la rue
2. Faciliter et accélérer l'accès au logement des personnes sans domicile
3. Prévenir les ruptures résidentielles, dont les expulsions locatives

Le plan Logement d'abord **propose un changement de modèle pour replacer le logement comme facteur déterminant de l'insertion.**

Bilan au 31 décembre 2018 du plan Logement d'abord



14 163 attributions de logements sociaux en faveur des personnes hébergées dans l'hébergement généraliste (soit 14% de plus qu'en 2017)

7 336 attributions en faveur des ménages sans abri et des ménages sous locataires (soit 12% de plus qu'en 2017)

6 155 places créées en intermédiation locative (104% de l'objectif) dont 909 en mandat de gestion

1 378 places créées en pension de familles dont 355 en résidences accueil, soit 2 491 places ouvertes sur les deux premières années du plan de relance (25% de l'objectif 2022).

32 741 logements PLAI agréés, 954 en « PLAI adapté »

8 720 logements mobilisés pour les réfugiés soit près du double du nombre de logements mobilisés en 2017

PRIORITÉ 1

PRODUIRE ET MOBILISER PLUS DE LOGEMENTS ABORDABLES ET ADAPTÉS AUX BESOINS DES PERSONNES SANS DOMICILE

- 1. Produire des logements sociaux et très sociaux** adaptés aux besoins des personnes sans domicile
- 2. Mobiliser le parc privé** à des fins sociales

3. **Développer** les solutions de logement adapté en réponse à des besoins spécifiques
4. **Faciliter** la transformation de centres d'hébergement en logements selon les besoins des territoires

OBJECTIFS CHIFFRÉS DU QUINQUENNAT

- ⇒ Accélérer le développement de l'intermédiation locative en créant **40 000 places** supplémentaires sur 5 ans dont la moitié en mandat de gestion
- ⇒ Mobilier les pensions de famille en créant **10 000 places** supplémentaires sur 5 ans
- ⇒ Porter la production de PLAI à **40 000 logements** par an

Actions engagées et réalisées

Relance du programme de logements très sociaux à bas niveau de quittance « PLAI adaptés » : simplification du document cadre et signature d'une convention cadre avec les représentants des bailleurs sociaux, des associations de maîtrise d'ouvrage d'insertion et des collectivités, fixant, pour les années à venir, des objectifs ambitieux de production de logement « PLAI adapté ». Ce programme vise au développement d'une offre de logements adaptés à destination des ménages fragiles rencontrant des difficultés non seulement économiques, mais aussi sociales et dont la situation nécessite la proposition d'un habitat à loyer / redevance et charges maîtrisés, ainsi que d'une gestion locative adaptée et, le cas échéant, d'un accompagnement spécifique pour accéder ou se maintenir dans leur logement.

Développement du logement adapté : lancement du plan de relance de l'intermédiation locative, avec notamment la publication et l'animation de la mise en œuvre de l'instruction du 4 juin 2018 qui donne le cadre d'action au niveau des territoires, animation de deux comités de pilotage partenariaux et de nombreuses journées territoriales, signature d'un accord avec Nexity pour produire des pensions de famille et des places d'intermédiation locative

Déploiement du programme « Un chez-soi d'abord » avec 4 nouveaux sites d'appartements de coordination thérapeutique en 2018 : Bordeaux, Lyon, Grenoble et Dijon

Quelques perspectives 2019

- ⇒ Programmation de près de **40 000 PLAI** par le Fonds national des aides à la pierre, dont **2 300 « PLAI adaptés »**
- ⇒ Mise en place d'un **plan d'accompagnement et d'outillage des acteurs** pour le développement de l'intermédiation locative et des pensions de famille
- ⇒ **4 nouveaux sites du dispositif « Un chez-soi d'abord »** en 2019
- ⇒ Lancement de plusieurs études sur la **transformation du parc d'hébergement** (notamment des projets portés par la Fédération des Acteurs de la Solidarité et par la Croix Rouge)

PRIORITÉ 2

PROMOUVOIR ET ACCÉLÉRER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET FACILITER LA MOBILITÉ RÉSIDENIELLE DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

5. **Améliorer la connaissance** des publics sans domicile
6. **Donner la priorité au logement** dans l'orientation des personnes sans domicile
7. **Améliorer l'accès des ménages défavorisés au logement social**
8. **Favoriser la mobilité résidentielle et géographique** des personnes défavorisées en demande de logement

OBJECTIF CHIFFRÉ

- ⇒ En 2018, objectif d'**augmentation d'un tiers des attributions de logements sociaux** pour les ménages hébergés

Actions engagées et réalisées

Renforcement des équipes mobiles professionnelles (maraudes) : 5 millions d'euros de crédits supplémentaires visant au renforcement de leur activité, non seulement lors de la prochaine campagne hivernale, mais également tout au long de l'année et publication du « Référentiel de missions et d'évaluation des maraudes & Samu sociaux » co-construit par la Direction générale de la cohésion sociale, la Fédération des acteurs de la solidarité et la Fédération des samu sociaux.

Accélération de la fluidité des dispositifs d'hébergement et de l'accès au logement des réfugiés et mobilisation de tous les contingents pour les publics prioritaires : des objectifs territorialisés d'attribution de logements sociaux aux ménages hébergés, une instruction ministérielle pour la mobilisation des contingents pour les publics prioritaires, une circulaire sur le logement des réfugiés, des visioconférences mensuelles avec les préfets de région.

Changement de pratiques au sein des SIAO : un séminaire national réunissant les SIAO consacré au Logement d'abord et à ses implications sur leur fonctionnement et leurs missions.

Mise en place de stratégies territoriales pour résorber les bidonvilles : publication d'une circulaire interministérielle, animation et financement des actions sur les territoires, installation d'une commission de suivi partenariale.

Dispositions dans la loi ELAN permettant le renforcement des objectifs de **mixité sociale de peuplement**, avec la suppression de la possibilité d'adaptation locale à la baisse de l'objectif d'attribution en faveur des ménages les plus pauvres hors QPV (article 114), l'obligation de mettre en place un **système de cotation** de la demande dans le respect des critères des publics prioritaires (article 111), l'obligation de **gestion en flux des réservations de logements sociaux** (article 114).

Publication d'un guide sur la mise en œuvre des **Conférences intercommunales du logement et des Conventions intercommunales d'attributions**.

Quelques perspectives 2019

- ⇒ Poursuite des **travaux d'animation des SIAO** et de **meilleure intégration des principes du logement d'abord** dans l'organisation du secteur AHI
- ⇒ 1 million d'euros supplémentaire pour soutenir la **réalisation des stratégies territoriales de résorption des bidonvilles** et 2 millions d'euros pour la mise en place de **maraudes mixtes « AHI/prévention spécialisée »** dans l'**objectif de prévenir, repérer et mettre fin aux situations attentatoires aux droits de l'enfant** (stratégie pauvreté)
- ⇒ Un 2^{ème} appel à projets pour le dispositif **d'hébergement citoyen des personnes réfugiées**
- ⇒ **Renforcement des systèmes d'information SI-SIAO et SYPLO**, notamment grâce à l'obtention d'un financement du Fonds de transformation de l'action publique (FTAP) sur la modernisation des systèmes d'information du secteur de l'hébergement et de la veille sociale
- ⇒ La possibilité pour le préfet de suivre la **dynamique d'attribution à des ménages prioritaires par contingent** (disponible dans l'infocentre SNE à partir du 2^{ème} trimestre 2019).
- ⇒ **Soutien aux opérations de recensement / comptage type « Nuits de la Solidarités »** dans plusieurs territoires de mise en œuvre accélérée du logement d'abord
- ⇒ **Déploiement du projet permettant la mobilité géographique des personnes sans-domicile** des zones tendues vers des territoires disposant de logements vacants et d'emplois dans 6 territoires.
- ⇒ **Lancement d'un groupe de travail sur les demandes non pourvues d'hébergement**

PRIORITÉ 3

MIEUX ACCOMPAGNER LES PERSONNES SANS DOMICILE

- 9. Renforcer et articuler l'accompagnement social** vers et dans le logement et proposer des approches pluridisciplinaires et coordonnées
- 10. Accompagner le changement** des cultures et pratiques professionnelles et renforcer la formation des acteurs
- 11. Développer la cohérence entre insertion socioprofessionnelle et accès au logement**

Actions engagées et réalisées

Financement de **projets de plateformes territoriales d'accompagnement** dans les territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord et premiers travaux de capitalisation.

3 millions d'euros pour le **financement d'actions d'accompagnement** au sein des stratégies territoriales de **résorption des bidonvilles**.

Lancement et sélection en cours des projets du **4^{ème} Appel à projets « 10 000 Logements accompagnés »**.

Co-publication par la Dihal et la Fédération des acteurs de la solidarité d'un document visant à **favoriser le travail pair dans le champ de la veille sociale, de l'hébergement et du logement.**

Mise en place d'une **stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés avec une priorité sur l'accompagnement dans le logement.**

Identification et soutien aux **initiatives d'accès à l'emploi engagées par des centres d'hébergement.**

Encouragement de la dynamique de **rapprochement des Missions locales avec les Comités locaux pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ).**

Quelques perspectives 2019

- ⇒ Mise en place d'un groupe de travail pour le **déploiement de plateformes d'accompagnement pluridisciplinaire** pour l'accès et le maintien dans le logement des publics sans-abri et soutien au **déploiement des plateformes territoriales d'accompagnement pluridisciplinaire.**
- ⇒ Renforcement des travaux sur la **formation des acteurs au Logement d'abord.**
- ⇒ **Renforcement des crédits dévolus à l'accompagnement vers et dans le logement.**
- ⇒ Identification des leviers permettant la **sécurisation de l'emploi des travailleurs pairs.**
- ⇒ Mission d'appui sur la **transformation de l'offre d'hébergement dans le cadre du Logement d'abord et accompagnement des services déconcentrés.**
- ⇒ Travaux sur l'**essaimage des principes du dispositif « Un chez-soi d'abord » dans les territoires ruraux.**

PRIORITÉ 4

PRÉVENIR LES RUPTURES DANS LES PARCOURS RÉSIDENTIELS ET RECENTRER L'HÉBERGEMENT D'URGENCE SUR SES MISSIONS DE RÉPONSE IMMÉDIATE ET INCONDITIONNELLE

12. Renforcer la prévention des expulsions locatives de façon à limiter le recours au jugement d'expulsion et le nombre d'expulsions effectives

13. Prévenir les ruptures résidentielles des personnes sortant d'institutions ou victimes de violence

14. Recentrer l'hébergement d'urgence sur sa fonction de réponse immédiate et inconditionnelle aux situations de détresse

Actions engagées et réalisées

Mise à jour interministérielle et animation du **deuxième plan de prévention des expulsions.**

Animation d'un **réseau de référents territoriaux sur la prévention des expulsions** et mise en place d'un extranet, lancement d'un club national des CCAPEX.

Lancement d'un **état des lieux sur la mise en œuvre de la politique de prévention des expulsions dans les territoires**.

Nouvelles **dispositions sur les expulsions locatives intégrées à la loi ELAN**.

Plusieurs groupes de travail nationaux sur la prévention des ruptures (reste pour vivre, sorties sèches de l'ASE dans le cadre de la stratégie pauvreté, colocation, maintien dans le logement courte peine, expulsions et problèmes psychiques).

Publication d'une enquête SPIP/SIAO sur **l'accès à l'hébergement et au logement des sortants de détention** et organisation d'une journée nationale.

Publication d'un **guide juridique « Logement et violences conjugales »**.

Quelques perspectives 2019

- ⇒ Publication des **décrets d'application des articles de la loi ELAN**, mise en œuvre des articles de la loi ELAN pour faciliter l'accès des jeunes au logement social, notamment via la colocation.
- ⇒ Travail sur **l'évolution des critères de la prime socio-éducative versée par les Caisses d'allocations familiales aux Foyers de Jeunes Travailleurs** pour favoriser l'accès des jeunes en difficultés à ces structures.
- ⇒ Travail pour faire évoluer le cahier des charges du **programme d'humanisation des centres d'hébergement** pour l'adapter aux enjeux actuels d'évolutions du parc d'hébergement.
- ⇒ Poursuite de **l'amélioration du fonctionnement du système d'information Exploc et de l'interfaçage avec les autres systèmes d'information** notamment suite à l'obtention d'un financement du Fonds de transformation de l'action publique (FTAP).
- ⇒ Lancement des travaux pour l'ouverture de 2 sites « **Housing First for Youth** », un modèle de logement d'abord destiné aux jeunes à la rue.
- ⇒ Mise en place d'une vaste opération d'**accompagnement pour accélérer la sortie des personnes hébergées à l'hôtel**.

PRIORITÉ 5

MOBILISER LES ACTEURS ET LES TERRITOIRES POUR METTRE EN ŒUVRE LE PRINCIPE DU LOGEMENT D'ABORD

15. Mettre en place une gouvernance efficace à tous les niveaux

16. Soutenir et s'engager avec des territoires de mise en œuvre accélérée

Actions engagées et réalisées

Mise en place d'une **équipe projet nationale pour porter la réforme du Logement d'abord**, d'un comité de pilotage national sur le Logement d'abord présidé par le Ministre en charge de la Ville et du Logement, en présence de l'ensemble des acteurs du secteur, d'un « groupe

des experts du Logement d'abord » pour partager les leviers d'actions et lever les difficultés de mise en œuvre du plan repérées sur le terrain.

Mise en place d'un **pilotage resserré des territoires** par des visioconférences mensuelles entre le Ministre et les Préfets de régions, sur la base d'indicateurs et d'objectifs chiffrés.

Contractualisation et lancement des stratégies Logement d'abord dans les **23 territoires de mise en œuvre accélérée sélectionnés**, organisation de **2 Clubs des territoires Logement d'abord** et d'outils d'animation du réseau (lettres d'information, extranet, groupes de travail...), lancement d'un **club des élus** Logement d'abord.

De **nombreux événements et journées de sensibilisation dans les territoires**, à l'initiative des associations, des collectivités, des bailleurs et des services de l'Etat.

Quelques perspectives 2019

- ⇒ Mise en place d'une **stratégie d'accompagnement au changement pour mieux intégrer le logement d'abord dans les pratiques de tous les acteurs**.
- ⇒ Suivi et évaluation des **actions engagées dans les territoires de mise en œuvre accélérée**.
- ⇒ **De nouveaux objectifs chiffrés fixés aux territoires** pour la mise en œuvre du plan.

6 mois après le lancement, où en sont les territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord ?

- ⇒ **Une animation du réseau des territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord** : des entretiens de suivi, un extranet mis en ligne, des lettres d'informations envoyées tous les mois aux collectivités engagées et aux services déconcentrés concernés, groupes de travail thématiques, des déplacements...
- ⇒ **Des outils de communication pour sensibiliser au Logement d'abord** : Un #LogementDAbord sur Twitter, un logo, une vidéo sur les principes du Logement d'abord.
- ⇒ **Des conventions et coordinateurs** : 8M€ de financements en 2018 en plus des crédits de droit commun, des coordinateurs ou référents recrutés dans l'ensemble des territoires pour animer les stratégies territoriales Logement d'abord.

Des plans d'actions qui s'articulent autour de :

- Animation, gouvernance et partenariats : recrutement de coordinateurs de la stratégie Logement d'abord sur le territoire, mise en place d'équipes projets, comités de pilotage et groupes de travail, conventions partenariales intersectorielles, restructurations de directions techniques pour mettre le Logement d'abord au cœur de l'action des collectivités...
- Mobilisation de logements : diagnostic des logements mobilisables, préfiguration d'agences immobilières à vocation sociale et de plateformes territoriales de mobilisation du parc privé à des fins sociales....
- Développement de dispositifs et outils innovants : mise en œuvre de modalités pluridisciplinaires d'accompagnement, mise en place d'outils de prévention des expulsions, création d'outils de sécurisation de l'accès au logement des personnes sans-domicile...
- Développement de l'observation sociale : opérations de recensement de type « Nuits de la solidarité », création d'observatoires du sans-abrisme, création d'équipes mobiles pluridisciplinaires...
- Démarrage de travaux d'évaluation : définition d'indicateurs de suivi et d'évaluation, démarrage de suivis de cohortes de ménages accédant au logement...
- Communication et formations : journée de lancement pour sensibiliser les partenaires et partager la feuille de route, création de contenus de formation et partenariats avec des organismes de formations et établissements universitaires...

Et qui se traduisent dans les territoires par :

- Une implication politique forte
- Une dynamique partenariale formalisée par un comité de pilotage et un plan d'actions
- La désignation d'un coordinateur qui anime la démarche et le réseau des partenaires
- Une stratégie globale Logement d'abord et une volonté de « changer de modèle » au-delà de chaque projet lancé
- Une réflexion sur la pérennité de la démarche et des actions lancées
- Une communication forte sur les principes du Logement d'abord

Les objectifs au niveau national :

- Démontrer par l'évaluation la pertinence et les bons résultats du Logement d'abord, notamment quant à la baisse du sans-abrisme.
- Tester de nouvelles pratiques, modes de faire et modalités d'organisation qui pourront être diffusés au niveau national grâce à un travail de capitalisation.
- Entraîner les autres territoires.